

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
23 juin 2022**

Présidence : M. Denis Villars

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 657/22, relatif aux comptes de l'année 2021, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés

Article 2 de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2022.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich